

# Transport de matières dangereuses

## Définition du risque

Ce risque peut survenir en cas d'accident impliquant une unité mobile (sur voie routière, ferroviaire, fluviale) ou une canalisation transportant des matières dangereuses (toxique, radioactive, inflammable).

Une matière dangereuse est une substance susceptible de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.



## Les dangers :

**L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs.

Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.

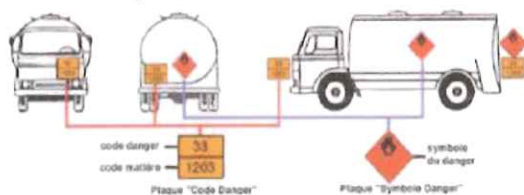
**L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.

**La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.

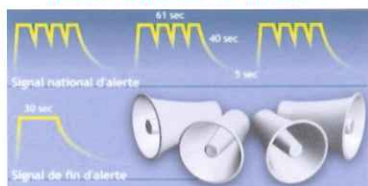
Le transport de matières dangereuses se fait essentiellement par voie routière. Pour la commune les risques sont principalement dus :

- Au transport de produits par les militaires
- A la livraison des bonbonnes de gaz
- Au stockage des bonbonnes de gaz

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit et son niveau de dangerosité.



L'alerte est donnée par la sirène :  
**3 sons modulés de 1 minute**



## Consignes de sécurité en cas d'alerte :



Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations. Stoppez chauffage et ventilation (VMC)



Ne téléphonez pas.



Ne fumez pas.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.

**Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités**

**Fin d'alerte** : 1 son continu de 30 secondes. Respectez les consignes données par les secours. Aérez le local dans lequel vous étiez confiné. Consultez un médecin si irritations. Changez de vêtement si possible.